



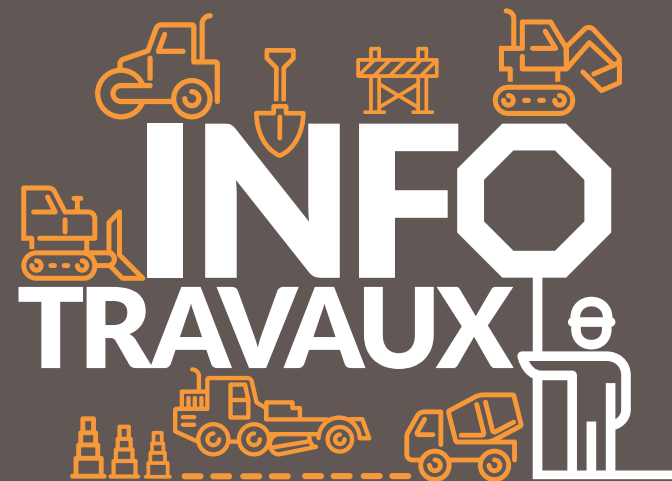
AUX ABORDS D'UN CHANTIER, PENSEZ D'ABORD À LA SÉCURITÉ!

- Respectez la signalisation, la limite de vitesse et les indications des signaleurs;
- Évitez les distractions au volant;
- Faites preuve de patience et de respect envers les travailleurs.



**Abonnez-vous
au service d'alertes
afin de recevoir
les avis importants!**
vsj.ca/alertes

**POUR PLUS
D'INFORMATION :
[VSJ.CA/INFO-CHANTIERS](https://vsj.ca/info-chantiers)
450 569-5000**

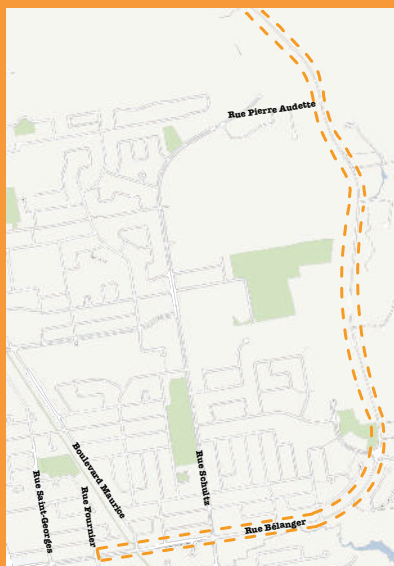


**RUE
BÉLANGER**

**TRAVAUX DE
RÉFECTION DE
CHAUSSÉE**



La Ville de Saint-Jérôme entreprendra des travaux de réfection de la chaussée et de drainage sur la rue Bélanger, entre les rues Fournier et Godard (à la limite de la municipalité de Sainte-Sophie). Le projet prévoit également l'aménagement de nouvelles sections de trottoirs entre le boulevard Maurice et la rue Colletterie.



Les travaux seront réalisés durant l'été et l'automne 2025.

Des entraves à la circulation sont à prévoir selon l'état d'avancement du projet.

Les travaux entraîneront une fermeture partielle du tronçon de rue ciblé. La circulation sera possible en alternance.

L'accès à votre propriété sera maintenu en tout temps.

Durant les travaux d'excavation des conduites et les phases de bétonnage, la circulation automobile sera toutefois interdite dans certaines rues. Les résidents concernés en seront informés à l'avance et pourront, si nécessaire, stationner leur véhicule dans les rues adjacentes.

Le calendrier des collectes pour votre secteur sera respecté pendant les travaux.

Placez vos bacs en bordure de rue, comme à l'habitude, avant 7 h le jour de la collecte. Au besoin, l'entrepreneur les déplacera à l'extérieur du chantier pour qu'ils soient vidés. Pour les repérer plus facilement, inscrivez votre adresse sur chacun de vos bacs.

Bruit et vibrations

- Possible du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h.

Poussière

- Des opérations d'arrosage seront réalisées au besoin.

Un surveillant de chantier sera sur place tout au long des travaux. N'hésitez pas à lui poser des questions!

Des piquets d'arpentage seront posés à proximité de votre propriété ou sur celle-ci. Il est essentiel de ne pas les enlever ni de les déplacer, car ils fournissent des informations importantes. Ces piquets seront retirés dès la fin des travaux.

Nous vous conseillons de n'entreprendre aucuns travaux de pavage ou d'aménagement paysager avant la fin du chantier sur votre rue. La Ville s'engage à faire la réfection du gazon, de la chaussée, du pavé uni et autres revêtements de surface endommagés lors des travaux et à remettre les lieux dans leur état initial.



Si vous avez un système d'arrosage automatique (gicleurs) situé dans l'emprise municipale, nous vous recommandons de le déplacer sur votre terrain. S'il est endommagé, les travaux de réparation seront sous votre responsabilité.

De nouveaux végétaux, tels que des arbustes, des arbres et du gazon, pourraient être aménagés sur votre terrain. Nous comptons sur votre collaboration pour les entretenir et pour prendre les précautions nécessaires afin d'en assurer la conservation.

**INVESTISSEMENT :
4,6 M\$**